

ARRETE N° du
 relatif à la constitution du jury du
Diplôme d'Université Langue et Civilisation Françaises
 Pour l'année universitaire 2015/2016

**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE
 PARIS DIDEROT – PARIS 7**

- VU le Code de l'éducation,
- VU l'arrêté n° 388 du 8 juillet 2014 portant création
du diplôme d'Université Langue et Civilisation Françaises
- VU la proposition du responsable du diplôme en date du 25 février 2016
 Et du Directeur de la composante en date du 25 février 2016

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury du **DU Langue et Civilisation Françaises**

Est constitué comme suit pour l'année universitaire **2015/2016** :

NB : Un jury est composé d'au moins 3 membres

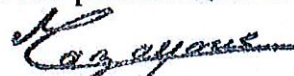
Nom Prénom	Grade ou Fonction	Etablissement Ou Entreprise	Qualité au sein du jury ¹
Jean-Michel BENAYOUN	PR	Université Paris Diderot	Président
Cécile LE DILLY	PRCE	Université Paris Diderot	
Hiyon YOO	Vacataire	Université Paris Diderot	
Dominique TAFFIN- JOUHAUD	Vacataire	Université Paris Diderot	
Jean-Claude MASSEY	Vacataire	Université Paris Diderot	

ARTICLE 2 - Le Directeur de l'**UFR Etudes Interculturelles de Langues Appliquées**
 et le Directeur Général des Services de l'Université Paris Diderot - Paris 7 sont
 chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Présidente de l'Université Paris Diderot-Paris 7

Et par délégation

Le vice-président de la CFVU



Maximilien CAZAYOUS